

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 18 décembre 2024 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 47 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir : Daniel FRECHET Président, Lucien MURZI, Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Eric LACROIX, Timothée CRIONAY Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Romain BOST, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Pierre DEVEDEUX, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Jean-Hervé PEURIERE, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAGE, Cécile DONY, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, David GIANONE, Charles LABOURE, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Lorraine ROUX, Michel TARASCO, Hélène VAGINAY Délégués titulaires.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Fabienne STALARS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Cécile DONY	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2024-53

**TARIFS PRESTATIONS ET
TRAVAUX EN GEMAPI
AU 01/01/2025**

DIVERS

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations dans le cadre de son activité Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget. Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs Prestations et Travaux en GEMAPI 2025 ».

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA. L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les tarifs du catalogue « Tarifs Prestations et travaux en GEMAPI 2025 » ;
- Dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2025 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

23 DEC. 2024

Le Président

Daniel FRECHET

**3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS
GEMAPI
Prop 2025**

Prop 2025

COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE		
Directeur de projet		
90159	Coût horaire	120,00
90169	Coût journalier	900,00
Responsable de projet		
90009	Coût horaire	90,00
90019	Coût journalier	675,00
Technicien de projet		
90059	Coût horaire	72,00
90069	Coût journalier	540,00
Assistant de projet		
90109	Coût horaire	54,00
90119	Coût journalier	405,00
COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE		
Agent de catégorie A		
38709	Coût horaire	66,00
38719	Coût journalier	495,00
Agent de catégorie B		
38759	Coût horaire	48,00
38769	Coût journalier	360,00
Agent de catégorie C		
38809	Coût horaire	40,80
38819	Coût journalier	306,00
Agent contrat aidé		
38829	Coût horaire	24,00
38839	Coût journalier	180,00
COUT D'INTERVENTION DES ENGINs, MACHINES ET MATERIELS		
Véhicule atelier + agent		

**3. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS
GEMAPI
Prop 2025**

		Prop 2025
44259	Coût horaire	50,40
44309	Coût journalier	378,00
Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur		
44359	Coût horaire	54,00
44409	Coût journalier	405,00
Camion poids lourds + chauffeur		
44459	Coût horaire	57,60
44509	Coût journalier	432,00
Chariot télescopique + chauffeur		
38639	Coût horaire	57,60
38659	Coût journalier	432,00
Mini pelle + remorque + chauffeur		
38669	Coût horaire	57,60
38679	Coût journalier	432,00
AUTRES		
	Frais pour rendez-vous non respecté par l'usager	105,60
PHOTOCOPIE - L'UNITE		
	Copie noir et blanc de format A4	0,030
	Copie couleur de format A4	0,300